



18 novembre 2020

Centre de documents d'identité et de prises de données biométriques Projet de décentralisation dans les trois régions du canton

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre l'offre de prises de données biométriques et d'établissement des documents d'identité, aujourd'hui effectués à Sion, pour le Haut et le Bas-Valais. Le canton pourra ainsi répondre à l'augmentation du volume de prises de données biométriques qui sera engendrée par deux projets pilotés par la Confédération. Cette délocalisation permettra aussi aux citoyennes et citoyens d'obtenir leurs papiers d'identité dans leur région de résidence et non plus systématiquement à Sion. La réalisation se fera par étapes, à court terme dans le Haut-Valais et à moyen terme dans le Bas-Valais.

Le canton du Valais ne compte aujourd'hui qu'un seul centre de prises de données biométriques et d'établissement des documents d'identité, situé à Sion. C'est notamment là que se rendent tous les ressortissants suisses domiciliés en Valais pour établir un passeport. Le volume annuel des prises de données biométriques varie actuellement entre 15'000 et 22'000.

Deux projets fédéraux vont cependant impacter ce volume dès 2021, le faisant passer à 50'000 prises de données par année, chiffre que le centre actuel de Sion ne pourra pas couvrir dans sa configuration actuelle. Il s'agit essentiellement du projet appelé « PA-19 » qui prévoit le remplacement, pour les ressortissants européens notamment, des permis de séjour au format papier par des documents au format carte de crédit. Cette opération nécessite soit une prise de données biométriques, soit un passage au guichet pour la prise de la photo.

Le Conseil d'Etat, sur proposition du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), a donc opté pour une décentralisation plutôt qu'un agrandissement des structures actuelles de Sion, offrant ainsi la possibilité de procéder à la prise de données biométriques et à l'établissement des passeports dans le Haut et le Bas-Valais. Le projet permettra ainsi de couvrir les trois régions du canton. Ce déploiement se fera en deux étapes. Un centre verra tout d'abord le jour à Viège, puis, une fois la faisabilité du déplacement avérée et les premiers enseignements tirés, une autre structure ouvrira ses portes dans le Bas-Valais. Sa localisation n'est pas encore arrêtée à ce stade.

Le développement de ce projet se fera en étroite collaboration avec le Service immobilier et patrimoine du Département des finances et de l'énergie (DFE), chargé de fournir les locaux indispensables à cette délocalisation. Des ressources humaines supplémentaires seront également nécessaires et leur attribution est prévue dans le

cadre des processus budgétaires ordinaires. L'agenda du projet est donc étroitement conditionné par ces deux volets.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05